



SAS 9CUBE

12 ALLÉE THIBAUD DE CHAMPAGNE

77600 Guermantes

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Signature

Certifiés conformes par le représentant légal

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025				31/12/2024
Brut				Net
				Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 578	790	3 788
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	17 566	14 308	3 258
	Autres immobilisations corporelles	324 248	264 652	59 596
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			
	Immobilisations financières (1)			
	Participations	265 502		265 502
	Créances rattachées à des participations	6 300		6 300
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 300		7 300
Total de l'actif immobilisé (III)		625 493	279 749	345 744
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (2)			
	Créances clients et comptes rattachés	77 875		77 875
	Autres créances	5 366		5 366
	Charges constatées d'avance			
	Capital souscrit appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Actions propres			
	Autres titres	100 000		100 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	253 071		253 071
Total de l'actif circulant (IV)		436 312		436 312
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)			
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 061 805	279 749	782 056
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			13 600	7 300
(2) dont créances à moins d'un an			96 841	91 076

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000)	1 000	1 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	213 917	
	Report à nouveau		130 305
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	463 226	383 611
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	678 243	515 017
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total des provisions (III)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	18 541	50 143
	Emprunts et dettes financières divers (2)	9 895	8 433
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	943	200
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 512	10 724
	Dettes fiscales et sociales	67 802	95 714
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	Autres dettes	120	203 743
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	103 813	368 957
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	782 056	883 973
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	102 870	368 757
	(2) Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **782 056 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais d'établissement

	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

	31/12/2025	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Éléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	500		4 078			4 578
Total immobilisations corporelles	336 104		16 714		11 005	341 814
Total immobilisations financières	272 800		6 702		400	279 102
TOTAL	609 404		27 494		11 405	625 493

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	500	290		790
Total immobilisations corporelles	227 103	62 861	11 005	278 960
TOTAL	227 603	63 151	11 005	279 749

Provisions

Règlement ANC 2022-06

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	7 214		7 214	
TOTAL	7 214		7 214	

Capital social

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		1,00	1 000,0000	1 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		1,00	1 000,0000	1 000,00

Créances

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	13 600	13 600	
Actif circulant et charges constatées d'avances	83 241	83 241	
TOTAL	96 841	96 841	

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	18 541	18 541		
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 512	6 512		
Dettes fiscales et sociales	67 802	67 802		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 015	10 015		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	102 870	102 870		

Plusieurs postes du Bilan

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé Bilan Actif Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Dettes Bilan Passif Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes versés sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen DIF

31/12/2025

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers

TOTAL

Identité de la société Mère

31/12/2025

Dénomination sociale - Siège social

Forme

Capital

% Détenu

9CUBE
SASU au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 12 Allée THIBAUD DE CHAMPAGNE
77600 GUERMANTES
531 307 064 R.C.S. MEAUX

(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

DÉCISION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 463 226,03 euros de la manière suivante :

- Dotation aux autres réserves : 163 226,03 euros
- En distribution de dividendes : 300 000,00 euros, soit un dividende de 300,00 euros par action.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2026.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 17 juin 2026.

La Présidence

Monsieur Antoine FARENC